

L'épopée canadienne : une odyssée dans l'univers complexe de la production des billets de banque*

Jill Moxley, Helen Meubus et Maura Brown, département des Communications

- Il incombe à la Banque du Canada de fournir aux Canadiens des billets de banque qui soient sûrs et aisément acceptés. La question de la sécurité a toujours été au cœur de la conception technique et graphique des billets.
- Jusqu'à présent, la Banque a créé une nouvelle série de billets environ tous les quinze ans dans le but de garder une longueur d'avance sur les faussaires.
- Les rapides progrès accomplis en informatique depuis la fin des années 1980 ont transformé le milieu de la contrefaçon. Lorsque la Banque a, au début de la décennie, conçu et produit la série de billets L'épopée canadienne, elle a dû relever plusieurs défis, et notamment faire face à une recrudescence des activités de faux-monnayage.
- Ces défis ont incité la Banque à adopter une nouvelle démarche dans le cadre de son programme d'émission des billets. En 2002, elle s'est dotée d'une stratégie exhaustive pour combattre la contrefaçon : en complément des mesures qu'elle a prises pour accroître la sûreté des billets de banque, elle a ainsi lancé une vaste campagne de sensibilisation du public et accru ses efforts quant à l'application de la loi.
- Cette stratégie, qui suppose la collaboration active des partenaires de la Banque — dans le secteur de la vente au détail et dans les milieux policiers et judiciaires —, a fait reculer le faux-monnayage et a accru la confiance du public à l'égard des billets de banque canadiens.
- La série L'épopée canadienne réunit des éléments de sécurité de calibre mondial, des caractéristiques spéciales ciblant certains utilisateurs ainsi que des illustrations qui représentent les aspirations et les réalisations de Canadiens.

La création de billets de banque sûrs, attrayants et durables a toujours été une entreprise ambitieuse, mais jamais autant que pendant la dernière décennie, à cause de l'évolution rapide des technologies dont peuvent se servir les faussaires. Le présent article retrace la genèse de la nouvelle stratégie de lutte anti-contrefaçon de la Banque, qui a évolué parallèlement à la production de la nouvelle série de billets intitulée *L'épopée canadienne*.

Pour replacer cette genèse dans son contexte, il convient d'abord de décrire le milieu de la contrefaçon tel qu'il existait avant le lancement de la série *L'épopée canadienne*, en précisant les caractéristiques de sécurité incluses dans les séries précédentes. On s'intéressera ensuite aux difficultés qui se sont présentées pendant l'élaboration de la nouvelle série et aux mesures qu'a prises la Banque pour les surmonter. La dernière section portera sur les précieux enseignements tirés au cours de cette période.

Mise en contexte : contrefaçon et confiance

La création des billets de banque répond à un double impératif : veiller à ce que la monnaie soit acceptée par ses utilisateurs et entretenir la confiance du public à son égard. Par conséquent, la question de la sécurité a toujours été au cœur de la conception technique et graphique des billets (Banque du Canada, 2006; Lefebvre-Manthorp, 1988). Tout au long du XIX^e siècle et pendant la plus grande partie du XX^e, outre le papier spécial sur lequel les billets étaient imprimés, la facture

* Pierre Duguay, Charles Spencer et Ianthi Vayid ont prodigué de précieux conseils lors de la rédaction du présent article. Nous tenons aussi à remercier Lea-Anne Solomonian, ainsi que Micheline Lefebvre-Manthorp, Harry Hooper et Robert Dolomont, qui ont fourni une documentation des plus utiles.

même de ces derniers constituait une des principales caractéristiques de sécurité. En effet, l'impression en taille-douce¹ permettait de créer de fins motifs et des illustrations ouvragées, particulièrement difficiles à imiter, et qui tenaient donc lieu de protection anti-contrefaçon².

La question de la sécurité a toujours été au cœur de la conception technique et graphique des billets.

Depuis son ouverture, en 1935, la Banque a mis au point une nouvelle série de billets environ tous les quinze ans. L'expérience a en effet démontré que, lorsque les faussaires finissent par se familiariser avec le graphisme d'un billet, ils peuvent en faire des copies de plus en plus perfectionnées, qui sont acceptées par le public. Par exemple, il a fallu treize ans avant que les coupures de l'émission de la série de 1954, qui avait pour thème les paysages canadiens, soient falsifiées massivement. En 1973, à cause de la production à grande échelle de fausses coupures de 50 \$ de cette série, les niveaux de contrefaçon ont dépassé la marque de 950 billets contrefaits par million de billets authentiques en circulation. Ensuite, pendant de longues années, les détaillants ont hésité à accepter les coupures de 50 \$. En 1973, des faux billets de 5 \$ de la série de 1954 ont inondé le marché à leur tour³.

Pour freiner cette progression de la contrefaçon, la Banque a lancé, entre 1969 et 1979, la série multicolore dite *Scènes du Canada*. Comme il était difficile de reproduire en impression offset la gamme de teintes sous la couleur dominante de ces billets, la quantité de faux a chuté radicalement (Graphique 1).

Pendant longtemps, la contrefaçon a été en grande partie le fait de criminels organisés, les seuls à pouvoir se procurer le matériel onéreux et les compétences

d'experts nécessaires, dont le financement était assuré par les grands réseaux de distribution qu'ils géraient. Avec l'apparition des photocopieurs couleur dans les années 1980, il est néanmoins devenu possible de produire des faux billets à l'aide du coûteux matériel de pointe que l'on trouvait dans certains bureaux et centres de reprographie. Les avancées technologiques se sont poursuivies au cours des années 1990, si bien que toute personne possédant un micro-ordinateur et une imprimante à jet d'encre a vite été à même de créer des copies passables des images ornant les billets de banque.

Quand elle a lancé la série *Les oiseaux du Canada*, en 1986, la Banque a introduit une caractéristique de sécurité ultramoderne : la vignette de sûreté, ajoutée en prévision du recours aux photocopieurs couleur à des fins de faux-monnayage. Il s'agissait d'un rectangle métallique placé dans le coin supérieur gauche des grosses coupures (20 \$ et plus), dont la couleur passait du doré au vert quand on inclinait le billet, et qui était extrêmement difficile à falsifier.

La vignette, mise au point conjointement avec le Conseil national de recherches, a d'abord été appliquée au billet de 50 \$, en décembre 1989. Cette caractéristique de sécurité était facile à vérifier et, parce qu'elle changeait de couleur, il était impossible de la contrefaire à l'aide de photocopieurs ou de numériseurs. De fait, elle a protégé de la contrefaçon les grosses coupures de la série *Les oiseaux du Canada* pendant la majeure partie des années 1990.

Deux autres caractéristiques de sécurité introduites avec la série *Les oiseaux du Canada* n'étaient, quant à elles, pas apparentes. La première, reconnue par les photocopieurs, empêchait ceux-ci de reproduire les billets de banque, tandis que la seconde, un filigrane numérique, avait le même effet sur la plupart des imprimantes et numériseurs. Il s'est écoulé toutefois un certain temps avant que les appareils reconnaissant ces codes arrivent sur le marché.

Les défis liés à la production d'une nouvelle série de billets

C'est dans ce contexte de progrès techniques accélérés que la série *L'épopée canadienne* a été conçue. En 1997, l'équipe chargée de la conception des billets était mise sur pied et, l'année suivante, la Banque établissait un partenariat avec deux sociétés d'impression fiduciaire, BA Banknote (devenue BA International Inc.) et la Compagnie canadienne des billets de banque limitée.

L'équipe a dû faire face à plusieurs défis en élaborant la nouvelle série, en l'occurrence, une vague de restrictions budgétaires dans le secteur public, la recherche d'un

1. La taille-douce est un procédé d'impression qui consiste, à partir d'un dessin buriné ou gravé en creux sur une plaque de métal, à faire apparaître une image en relief sur les billets.

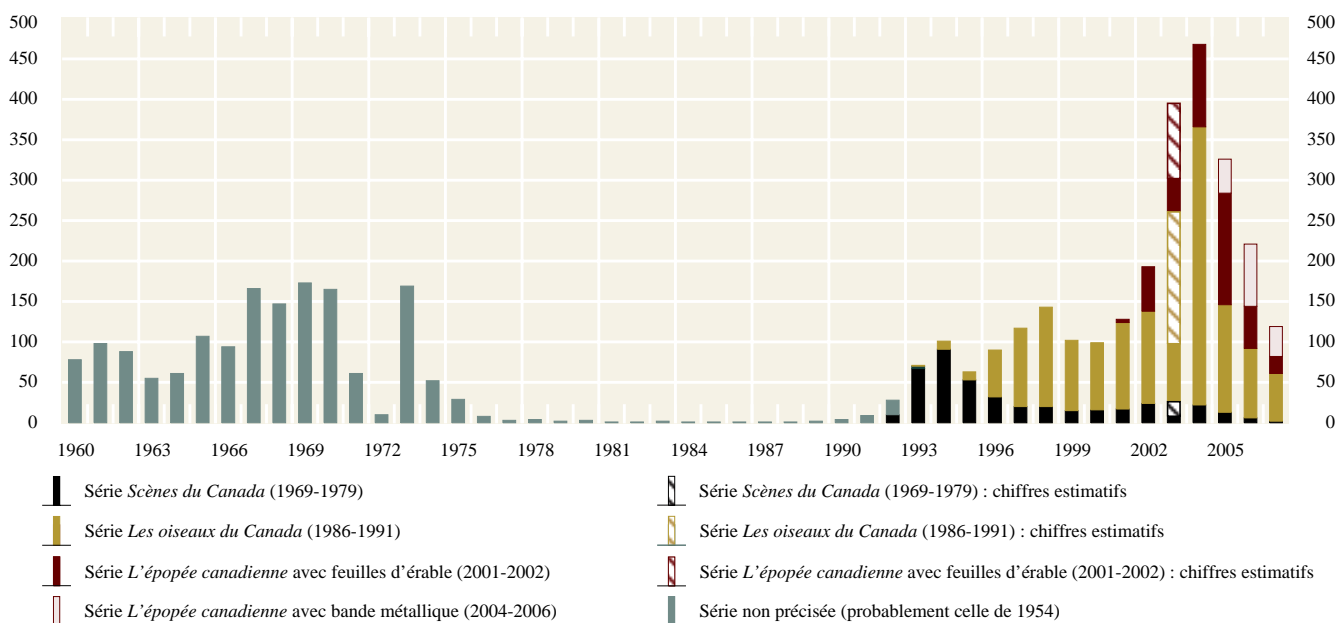
2. On trouvera un historique illustré de la conception des billets à la Banque du Canada, y compris des détails sur les motifs et les caractéristiques de sécurité des séries précédentes, en consultant Banque du Canada (2006).

3. Les données trimestrielles sur la contrefaçon par série et par coupure figurent dans le Tableau B4 des *Statistiques bancaires et financières de la Banque du Canada*, publication mensuelle que l'on peut consulter désormais à l'adresse www.banqueducanada.ca/pdf/bfs.pdf.

Graphique 1

Faux billets détectés par million de billets authentiques en circulation au Canada

Nombre de faux par million



support d'impression⁴ plus sûr, le choix d'un thème, la nécessité d'améliorer la lisibilité des billets pour les personnes malvoyantes, et la recrudescence du faux-monnayage. En parvenant à surmonter ces difficultés, la Banque a tiré plusieurs enseignements qu'elle a intégrés dans une nouvelle stratégie de lutte anti-contrefaçon, présentée par la suite.

C'est dans un contexte de progrès techniques accélérés que la série L'épopée canadienne a été conçue.

Des restrictions budgétaires

En 1995, le gouvernement fédéral a entrepris de réviser ses programmes et de prendre des mesures radicales de réduction des coûts afin de rétablir l'équilibre budgétaire. Faisant sienne cette orientation politique, la Banque a examiné ses propres activités en vue de trouver des

4. Dans le secteur de l'impression fiduciaire, on désigne par « support d'impression » du papier de sûreté qui intègre des caractéristiques de sécurité de base comme des fibres spéciales, un fil de sécurité et un filigrane. On trouve aussi des supports d'impression composés de polymères ou consistant en des couches entre lesquelles peut parfois être intercalée une épaisseur de plastique.

moyens plus économiques de s'acquitter de ses fonctions. En conséquence, elle a fermé sept de ses agences un peu partout au pays, en 1997-1998, et elle a confié la gestion des stocks et la remise en circulation des billets aux principales institutions financières (Bilkes, 1997).

En réaction à une recrudescence du faux-monnayage, le département de la Banque responsable de l'émission des billets avait préconisé la conception d'une nouvelle série, avant d'obtenir le feu vert en 1997. Toutefois, les programmes de restrictions budgétaires qui prévalaient au milieu des années 1990, conjugués à un ensemble d'autres facteurs, ont infléchi certaines des décisions de la Banque concernant ses projets à l'égard de la nouvelle série. Les niveaux de contrefaçon étaient demeurés relativement bas jusqu'au milieu de la décennie, et la popularité croissante des cartes de débit permettait de penser que l'utilisation des espèces irait en diminuant. Certains observateurs de la scène financière envisageaient même une société sans argent comptant⁵. Songeant à l'éventualité où le Canada s'engagerait dans cette voie, la Banque s'est interrogée sur l'opportunité d'investir dans des travaux de recherche-développement coûteux, à l'appui de la création de nouveaux billets. Comme elle avait déjà

5. Voir, par exemple, l'article de la Banque des Règlements Internationaux (1996). En outre, la Banque du Canada étudiait cette possibilité (Stuber, 1996).

consacré plusieurs millions de dollars en seize ans à mettre au point la vignette de sûreté, l'institution a estimé qu'il serait plus efficient d'acheter des produits déjà élaborés par des fabricants de billets. Aussi a-t-elle axé ses efforts sur la production d'une nouvelle série de billets « économiques », qui, compte tenu des progrès réalisés dans le domaine des supports d'impression, non seulement seraient plus sûrs, mais demeureraient également plus longtemps en circulation et auraient un coût de cycle de vie tout au plus égal à celui des billets de la série *Les oiseaux du Canada*.

La recherche d'un support d'impression

Pour ce qui est du support d'impression destiné aux billets de la nouvelle série, la Banque a exploré les diverses possibilités existantes ou qui se profilaient à l'horizon, avant de fixer son choix sur un produit novateur qu'un grand fabricant de papier canadien était en train de mettre au point. Commercialisé sous le nom de Luminus, ce nouveau support d'impression se composait d'une feuille de polymère recouverte de papier des deux côtés (McGovern, 1995). La durée de vie accrue des billets imprimés sur le support Luminus réduirait les coûts liés au remplacement des billets usés. En outre, on estimait que la feuille de polymère renforcerait la sécurité, car elle pouvait intégrer une image couleur s'apparentant à un filigrane.

Entre 1995 et 1998, la Banque du Canada a mis en circulation, aux fins d'essai, 100 000 billets de 5 \$ de la série *Les oiseaux du Canada* imprimés sur Luminus. Aucun problème notable n'a été détecté et, en juin 1998, l'institution se préparait à utiliser ce support pour les deux premières coupures de la série *L'épopée canadienne*, soit les billets de 10 \$ et de 5 \$. En septembre 1999, elle a décidé de faire de même avec les grosses coupures. Toutefois, le mois de décembre suivant, des ennuis techniques touchant la production du Luminus, de même que la remise en question de son marché potentiel, ont incité le fabricant à retirer son offre de fournir ce produit.

Puisqu'il était devenu évident que le nouveau matériau ne serait pas prêt à temps pour l'émission de la première coupure de la série *L'épopée canadienne* (10 \$), la Banque a décidé d'imprimer les billets sur un support entièrement composé de fibres de coton, qui présentait des caractéristiques superficielles comparables. Celui-ci devait permettre un passage transparent au Luminus quand ce dernier deviendrait disponible⁶. De fait, le

6. La Banque demeurant convaincue de la valeur du Luminus, elle a obtenu le brevet canadien relatif à ce produit et en a poursuivi le développement avec l'aide d'autres partenaires.

support de remplacement a servi à la production de la nouvelle coupure de 10 \$, mise en circulation en janvier 2001, ainsi qu'à celle de 5 \$, introduite un an plus tard.

Comme les billets de la série *Les oiseaux du Canada*, les coupures originales de la série *L'épopée canadienne* étaient dotées de microcaractères, de motifs composés de fines lignes et de gravures en taille-douce, mais elles comportaient trois nouveaux éléments de sécurité :

- un *chiffre caché* à la gauche du portrait, qui devenait apparent quand le billet était incliné sur le plan horizontal;
- des *éléments fluorescents* visibles sous un éclairage ultraviolet, soit (i) des fibres rouges ou jaunes disséminées au hasard des deux côtés du billet et (ii) des images imprimées qui apparaissaient en bleu sur l'effigie au recto. Cette caractéristique relativement simple a gagné en complexité dans les émissions subséquentes de la série *L'épopée canadienne*;
- *trois feuilles d'érable de couleur or* gravées ornant le recto, choisies à la dernière minute pour remplacer le quasi-filigrane du Luminus. Imprimées au moyen d'une encre iridescente de teinte pâle, les feuilles reflétaient la lumière quand le billet était incliné.

Cependant, ces caractéristiques de sécurité se sont révélées insuffisantes pour protéger de la contrefaçon les coupures de 10 \$ et de 5 \$ de la série *L'épopée canadienne*.

Le choix d'un thème

Lors de l'élaboration d'une nouvelle série de billets, le choix du thème exige une longue réflexion, tout comme celui de l'image qui figurera sur chaque coupure. En 1997, pour la première fois, la Banque a tenu des consultations publiques partout au pays au sujet du thème à privilégier, et c'est celui de la faune canadienne qui a emporté l'adhésion générale. Des prototypes ont été réalisés et présentés pour approbation⁷.

7. Comme le dispose le paragraphe 25 (4) de la *Loi sur la Banque du Canada*, la « forme et [la] matière » des billets de banque doivent être approuvées par le ministre des Finances. On peut voir les prototypes en question dans *L'œuvre artistique dans les billets de banque canadiens* (Banque du Canada, 2006, p. 100).

Encadré 1 : Thèmes visuels de *L'épopée canadienne*

Les thèmes illustrant le verso de chaque coupure de la série sont les suivants :

Billet de 5 \$. *Enfants au jeu.* Les images de jeunes Canadiens qui patinent, font du toboggan et jouent au hockey évoquent l'avenir de notre nation et illustrent l'importance du jeu dans l'épanouissement physique, social et culturel des enfants.

Billet de 10 \$. *Souvenir et maintien de la paix.* L'illustration commémore le rôle des Canadiens au cours des guerres passées et rappelle la participation du Canada à des missions de maintien de la paix partout dans le monde.

Billet de 20 \$. *Arts et culture.* Bill Reid (1920-1998), artiste de renommée internationale, a tiré son inspiration de la culture haïda de la côte du nord-ouest du Canada pour créer les œuvres dont la

coupure est illustrée : *L'esprit de Haïda Gwaii, Le corbeau et les premiers hommes, Ours grizzly haïda et Messagers mythiques.*

Billet de 50 \$. *Bâtir la nation.* Pour souligner les réalisations de femmes qui ont milité pour l'égalité des droits et la justice sociale, l'illustration reproduit la statue des Célèbres cinq, érigée sur la Colline du Parlement et à la Plaza olympique de Calgary, en Alberta, ainsi que la médaille du Prix Thérèse-Casgrain du bénévolat.

Billet de 100 \$. *Exploration et innovation.* L'illustration juxtapose une carte du Canada dessinée par Samuel de Champlain en 1632 et un canot en écorce de bouleau à des symboles modernes évoquant diverses réalisations du Canada dans les domaines de la cartographie et des télécommunications.

Les consultations publiques ont piqué l'intérêt de la population à l'endroit des billets et grandement contribué à l'acceptation générale de la nouvelle série.

Néanmoins, comme le lancement de la série était prévu pour le début du nouveau millénaire, le gouvernement a suggéré le choix d'un thème qui projeterait une image plus moderne du Canada et refléterait sa diversité, son histoire et ses valeurs. L'année suivante, de nouvelles consultations publiques se sont tenues. Une fois qu'un thème a été choisi et approuvé pour chaque billet, la Banque a également sollicité l'opinion de groupes d'intérêt pour lesquels le contenu et l'exactitude graphiques des billets revêtaient une importance particulière. Il est vrai que la consultation de ces parties intéressées⁸ a exigé du temps et de l'énergie supplémentaires, mais

8. Les groupes d'intérêt ont fourni des conseils judicieux à propos des images destinées à illustrer chaque thème. Par exemple, dans le cas de la coupure de 100 \$, qui a pour thème l'exploration et l'innovation, le ministère des Ressources naturelles, l'Agence spatiale canadienne, les Archives nationales du Canada et le Musée canadien du canot comptaient au nombre des parties intéressées.

elle a aussi piqué l'intérêt de la population à l'endroit des billets et elle a grandement contribué à l'acceptation générale de la série (Encadré 1).

Des caractéristiques pour les aveugles et les malvoyants

Outre des éléments de sécurité d'avant-garde, les billets de la série *L'épopée canadienne* comportent de nouvelles caractéristiques destinées aux aveugles et aux malvoyants. Pendant les années 1970, conformément à la nouvelle *Loi canadienne sur les droits de la personne*, la Banque a entrepris de revoir et d'évaluer les différents moyens de faciliter l'identification des billets par ceux qui souffrent d'une déficience visuelle. Selon les études, un lecteur électronique portatif devait constituer une meilleure solution que le braille, qui reste étranger à beaucoup d'aveugles et de malvoyants, ou que des coupures de différentes dimensions, qui seraient beaucoup plus coûteuses à traiter. Capable de reconnaître les diverses coupures et de les nommer par une voix synthétique, le lecteur électronique a été distribué pour la première fois aux utilisateurs en 1990, grâce à l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA), que la Banque avait mandaté à cet effet.

Dans le cadre de la conception de la série *L'épopée canadienne*, la Banque a collaboré étroitement avec l'INCA afin d'étudier et de mettre à l'épreuve des caractéristiques d'un autre genre. Ces consultations ont

donné lieu à de multiples adaptations, qui s'adressent à un bien plus grand nombre de personnes parmi les aveugles et les malvoyants :

- la couleur des billets a été avivée pour ceux qui ont du mal à distinguer le brun du rouge (les couleurs des coupures de 100 \$ et de 50 \$) et le violet du bleu (10 \$ et 5 \$);
- les chiffres ont été agrandis et répétés des deux côtés des billets, sur un fond bien contrasté;
- un élément tactile a été mis au point par la Compagnie canadienne des billets de banque limitée, en collaboration avec l'Université Queen's, l'INCA et le Conseil canadien des aveugles. Il ne s'agit pas de braille, mais plutôt d'un ensemble de points en relief qui sont situés dans le coin supérieur droit de chaque coupure et qui en identifient la valeur;
- le lecteur électronique portatif est devenu plus compact, plus léger et plus polyvalent.

Très bien accueillis dans le milieu des aveugles et des malvoyants, qui rassemble plus de 100 000 personnes, ces perfectionnements étaient aussi tournés vers l'avenir, car, avec le vieillissement des baby-boomers, le nombre d'utilisateurs malvoyants devrait augmenter.

L'escalade de la contrefaçon

En 2001, des faux billets de 100 \$ de la série *Les oiseaux du Canada* particulièrement bien imités, car imprimés sur un papier de haute qualité et comprenant des éléments fluorescents et une vignette de sûreté falsifiée, ont commencé à faire leur apparition le long du corridor Montréal-Windsor. En tout, on a trouvé en circulation plus de 60 000 de ces billets contrefaits fort trompeurs. Certains commerçants des régions touchées ont alors commencé à apposer des écriteaux dans leurs magasins, avisant leurs clients qu'ils n'accepteraient plus les coupures de 100 \$. Amplifié par les médias, leur refus s'est propagé à nombre de détaillants partout au pays, si bien qu'au plus fort de la crise, environ 10 % des commerces canadiens affichaient leur rejet des billets de 100 \$.

Par ailleurs, les cas de contrefaçon des coupures de 20 \$ de la série *Les oiseaux du Canada* se sont multipliés entre 2002 et 2004, alors que la falsification des billets de 10 \$ de la nouvelle série *L'épopée canadienne* montait en flèche. En 2004, au pire de la crise, la contrefaçon des coupures de 10 \$ et de 20 \$ a atteint des sommets, se chiffrant respectivement à 1 292 et 601 faux billets par million de billets authentiques en circulation.

Une nouvelle stratégie

Face à la recrudescence du faux-monnaillage, la Banque a décidé de mettre en œuvre une stratégie d'envergure visant à la fois à contrer les activités des faussaires et à répondre aux besoins du public. La stratégie adoptée au début de 2002 prévoyait d'accroître la sûreté intrinsèque des billets, de mieux en faire connaître les caractéristiques de sécurité à la population, d'appuyer les efforts de répression déployés par les corps policiers et les procureurs de la Couronne et de retirer de la circulation les billets des anciennes séries.

La Banque a été amenée à adopter une stratégie d'envergure visant à la fois à contrer les activités des faussaires et à répondre aux besoins du public.

Améliorer la sûreté des billets

Comme il était devenu évident que le matériau Luminus ne serait pas prêt à temps pour répondre aux besoins immédiats et émettre rapidement des billets plus difficiles à falsifier, l'équipe chargée de la conception des billets de banque a commencé à étudier la possibilité d'utiliser des supports d'impression aux qualités reconnues pour les grosses coupures de la série *L'épopée canadienne* (c'est-à-dire les billets de 20 \$, 50 \$ et 100 \$)⁹. La Banque a choisi un papier moulé sur cylindre entièrement composé de fibres de coton. Très prisé par les banques centrales en Europe et dans d'autres régions, ce papier pouvait servir de support à de nouveaux éléments de sécurité à la fois perfectionnés et faciles à reconnaître, à savoir une bande métallique holographique, un portrait en filigrane, un chiffre en transvision et un fil fenêtré à couleur changeante mis au point à partir du matériau optique de sûreté de la Banque (Encadré 2).

Après avoir obtenu l'approbation du gouvernement pour le nouveau support d'impression, la Banque a sélectionné un fabricant européen de papier de sécurité par voie d'appel d'offres international, et les trois grosses coupures de la série *L'épopée canadienne* ont

9. À ce moment-là, le Luminus était encore privilégié pour la réimpression des petites coupures.

Encadré 2 : Les éléments de sécurité de *L'épopée canadienne*

Les principaux éléments de sécurité des billets de la série sont les suivants :

Bande métallique holographique — Les nombres et les feuilles d'érable multicolores qui figurent sur la bande changent de couleur et passent par toutes les teintes de l'arc-en-ciel. Chaque feuille d'érable est divisée en deux parties qui reflètent des couleurs différentes. Des chiffres en petits caractères correspondant à la valeur du billet apparaissent dans l'arrière-plan de la bande.

Image fantôme (filigrane) — Une petite image fantôme du portrait figurant sur la coupure et du chiffre correspondant à sa valeur apparaît au recto et au verso quand on regarde le billet à contre-jour.

Chiffre en transvision — Lorsqu'on tient le billet devant une source lumineuse, les motifs irréguliers figurant au recto et au verso (entre le filigrane et le nombre en gros caractères) forment, comme les pièces d'un casse-tête, un chiffre complet et parfaitement aligné qui correspond à la valeur du billet.

Fil de sécurité — Quand on regarde le billet par transparence, on peut voir une ligne verticale continue, d'un côté comme de l'autre. Vu du verso, le fil apparaît sous la forme d'une ligne pointillée dont les traits passent du vert au doré lorsqu'on incline le billet. Les lettres « CAN » et le chiffre de la coupure y sont aussi imprimés en tout petits caractères.

vu le jour l'une après l'autre en 2004^{10,11}. Comme le Luminus n'était pas à la hauteur comparativement au filigrane du papier moulé, les éléments de sécurité plus avancés de ces billets ont ensuite été intégrés aux deux autres coupures de la série, soit les billets de 10 \$ et de 5 \$, qui ont été réémises en 2005 et 2006, respectivement.

Parallèlement, la Banque a travaillé de concert avec les institutions financières afin d'accélérer le retrait de la circulation des billets des séries plus anciennes.

Sensibiliser le public

En 2004, la Banque a lancé une campagne de communication à l'échelle nationale afin d'aider les détaillants, les employés des institutions financières et les membres des corps policiers à mieux reconnaître les éléments de sécurité figurant sur les coupures de 20 \$, 50 \$ et 100 \$. Pour ce faire, l'institution a notamment travaillé étroitement avec les médias et offert des séances de formation et d'information par le truchement de représentants de ses bureaux régionaux (Banque du Canada, 2005, p. 30).

En outre, à l'occasion de l'émission des grosses coupures de la série *L'épopée canadienne* cette année-là, et pour la première fois depuis la création de la Banque, chaque nouveau billet a fait l'objet d'un dévoilement officiel plusieurs semaines, voire plusieurs mois, avant sa mise en circulation proprement dite. Ces cérémonies aux-

quelles étaient conviés les médias et les partenaires de la Banque ont eu lieu dans toutes les grandes villes du pays où l'institution a un bureau régional. La publication à l'avance de renseignements sur les nouvelles coupures a donné le temps aux fabricants d'équipement de traitement des billets d'effectuer les ajustements nécessaires, et aux détaillants de se familiariser avec les nouveaux billets, ce qui les a aidés à les accepter sans difficulté lors de leur mise en circulation.

Promouvoir la dissuasion de la contrefaçon

Bien que la sensibilisation du public ait fait partie du programme d'émission des billets depuis l'ouverture, en 1997, des bureaux régionaux de la Banque, celle-ci n'avait encore jamais pris part activement à la lutte anti-contrefaçon. Au cours des rencontres qu'elle a eues avec les organismes d'application de la loi et les instances judiciaires, elle a commencé à attirer l'attention sur les coûts sociaux et économiques du faux-monnaillage, qui dépassent de loin la perte pécuniaire subie par quiconque se voit remettre un morceau de papier sans valeur (Healy, 2002; Chant, 2004). La Banque a conçu des outils d'information qui ont servi de matériel de référence aux détaillants, aux policiers et aux procureurs de la Couronne pour faire échec aux faussaires¹². La formation d'un partenariat avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a amené cette dernière à faire de l'intégrité économique une de ses priorités stratégiques en 2005. Plus récemment, en mai 2007, la Banque, la GRC et le ministre de la Sécurité

10. Les supports d'impression proposés par les fournisseurs canadiens n'offraient pas le niveau de sécurité désiré.

11. En 2005, le billet de 20 \$ de la série a été proclamé « billet de l'année » par l'International Bank Note Society (IBNS) pour sa conception bien équilibrée, ses images fortes et ses éléments de sécurité perfectionnés (IBNS, 2007).

12. On peut se procurer certains de ces outils dans le site Web de la Banque du Canada à l'adresse www.banqueducanada.ca/fr/billets/contrefacon/index.html.

publique ont annoncé la création, à l'échelle du pays, d'équipes intégrées de lutte contre la contrefaçon¹³ pour combattre la contrefaçon organisée.

Grâce à cette nouvelle stratégie, le nombre de faux billets trouvés en circulation a quasiment diminué de moitié entre 2004 et 2006. En outre, près des trois quarts de ces faux billets provenaient d'anciennes séries (Banque du Canada, 2007, p. 24). On constate que la confiance du public dans la monnaie canadienne est remontée, puisque la proportion de magasins refusant les billets de 100 \$ est passée d'un pic de 10 % il y a quelques années à 2 à 4 % actuellement.

Les enseignements

La Banque a surtout retenu de cette aventure qu'il est essentiel d'avoir une stratégie exhaustive dont les différents piliers concourent à renforcer la confiance du public dans le papier-monnaie canadien. La recherche et l'emploi des éléments de sécurité les plus perfectionnés permettent de créer des billets de banque sûrs, tandis qu'un solide programme d'information contribue à faire reconnaître ces éléments en vue d'authentifier les billets. Le retrait de la circulation des coupures des séries antérieures réduit aussi le risque de confusion chez les usagers et les commerçants. De plus, la sensibilisation des organismes d'application de la loi et des instances judiciaires aux coûts associés à la contrefaçon aide ceux-ci à mieux faire valoir que le faux-monnayage est une infraction criminelle grave. Plusieurs leçons précises ont contribué à l'élaboration de la stratégie.

La sécurité revêt une importance capitale

La conception et la production de billets de banque sûrs ont toujours représenté un objectif primordial de la fonction Monnaie de la Banque. L'expérience acquise avec la série *L'épopée canadienne* a fait ressortir la nécessité de maintenir cet objectif et a révélé que, face à la contrefaçon, les petites coupures sont désormais aussi vulnérables que les grosses, et qu'elles doivent donc bénéficier du même niveau de protection.

Parce qu'elle est consciente de la valeur des partenariats pour lutter contre le faux-monnayage, la Banque a resserré sa collaboration avec ses partenaires de l'industrie de l'impression fiduciaire, du secteur de la fabrication de matériel et d'autres banques centrales. Elle fait partie de plusieurs organismes internationaux, dont le Groupe de dissuasion de la contrefaçon des banques centrales, lequel met en commun l'information

et participe à la mise au point de solutions pour juguler le faux-monnayage à l'échelle internationale.

La recherche-développement doit être une activité continue

Compte tenu du rythme accéléré des innovations technologiques et des menaces qu'elles impliquent en matière de contrefaçon, ainsi que du long laps de temps nécessaire à la création d'une nouvelle série de billets, il est essentiel que la recherche-développement mette l'accent sur des caractéristiques de sécurité préventives et de qualité. L'expérience que la Banque a acquise avec la série *L'épopée canadienne* prouve qu'il est plus facile de prévenir les problèmes que de les résoudre après coup. En mettant en œuvre sa nouvelle stratégie relative à la monnaie, l'institution a adopté une démarche proactive pour faire face à la menace constante du faux-monnayage. Elle a élargi ses activités de recherche-développement en y ajoutant des fonctions d'étude et de surveillance dans des domaines tels que les niveaux de confiance dans les billets et la connaissance des éléments de sécurité¹⁴. Elle est ainsi bien plus à même de détecter — et d'évaluer — les menaces avant que celles-ci ne prennent de l'ampleur.

Mais la recherche-développement est un travail de longue haleine qui comporte des risques intrinsèques. La Banque continue de développer les technologies nécessaires pour rendre les billets les plus sûrs possibles, en particulier lorsque ses exigences ne sont remplies par aucun des produits sur le marché. Mais, lorsqu'elle le juge approprié, elle peut aussi acheter des techniques éprouvées et à la fine pointe, ce qui l'oblige à exercer une veille technologique. Grâce aux recherches qu'elle mène dans ce domaine, la Banque s'assure aussi d'avoir en permanence un plan d'urgence qui lui permette de réagir en cas d'augmentation brutale et inattendue de la contrefaçon.

Pour la prochaine génération de billets, la Banque se propose de créer une série qui sera encore plus difficile à contrefaire.

13. Ces équipes opèrent depuis Toronto, Montréal et Vancouver, et des spécialistes de la contrefaçon sont en poste à Halifax et à Calgary.

14. On trouvera de plus amples renseignements sur les activités du programme de recherche sur la monnaie de la Banque dans le site Web de l'institution, à l'adresse www.banqueducanada.ca/fr/bourses/grandes_lignes_07.html#6.

À l'avenir, la Banque accroîtra vraisemblablement la fréquence à laquelle elle émet de nouvelles séries de billets. Pour l'instant, elle étudie de nouveaux matériaux et de nouvelles technologies qu'elle pourrait utiliser pour améliorer la sécurité des différentes coupures, et elle examine les facteurs qui permettraient d'en faciliter la vérification par le public. Pour la nouvelle génération de billets, dont le lancement doit avoir lieu en 2011, la Banque se propose de créer une série qui sera encore plus difficile à contrefaire et plus facile à authentifier.

Les détaillants et le public doivent bien connaître les éléments de sécurité

Comme nous l'avons mentionné, la Banque effectue régulièrement des sondages pour évaluer la connaissance des éléments de sécurité au sein de la population. Dans le cadre de ses efforts constants pour sensibiliser les Canadiens et promouvoir la dissuasion de la contrefaçon, elle continuera d'informer les commerçants et le public au sujet des caractéristiques de sécurité et des éléments graphiques de chaque nouvelle coupure avant son émission.

Les vieux billets doivent être retirés de la circulation le plus rapidement possible

Étant donné que les billets des séries antérieures dotés d'éléments moins sûrs sont plus vulnérables à la contrefaçon, il est essentiel de les retirer rapidement de la circulation, mais même cela ne suffit pas. En effet, en 2002 et 2003, on a trouvé un grand nombre de faux billets d'une série qui n'était plus en circulation depuis

longtemps (Graphique 1). C'est pourquoi il est important de dissuader les Canadiens d'utiliser des anciens billets dans leurs transactions (Banque du Canada, 2004, p. 28).

La demande de billets de banque continue d'augmenter

Bien que les modes de paiement électronique soient de plus en plus utilisés, le nombre de billets de banque en circulation continue de progresser au même rythme que l'économie. Cela montre que le papier-monnaie représente toujours un moyen de paiement et une réserve de valeur d'envergure dans l'économie canadienne et que les avantages qu'il offre — facilité d'utilisation, protection de la vie privée, acceptation quasi universelle et confiance de la population — continuent d'être appréciés (Taylor, 2006). Il faut donc que la Banque du Canada fonde sa stratégie relative à la monnaie sur l'hypothèse que les billets de banque continueront d'être employés dans le domaine des paiements de détail dans un avenir prévisible.

Conclusion

Les défis que la Banque a dû relever avec la série *L'épopée canadienne* l'ont amenée à adopter une stratégie relative à la monnaie qui cadre avec les exigences d'une économie moderne et complexe. Cette stratégie a pour but, comme toujours, de fournir aux Canadiens des billets de banque de qualité qui soient aisément acceptés et à l'épreuve de la contrefaçon.

Ouvrages et articles cités

Banque des Règlements Internationaux (1996). *Implications for Central Banks of the Development of Electronic Money*, Bâle, Banque des Règlements Internationaux.

Banque du Canada (2005). *Rapport annuel 2004*, Ottawa, Banque du Canada.

——— (2006). *L'œuvre artistique dans les billets de banque canadiens*, Ottawa, Banque du Canada.

——— (2007). *Rapport annuel 2006*, Ottawa, Banque du Canada.

Bilkes, G. (1997). « Le nouveau système de distribution des billets de banque », *Revue de la Banque du Canada*, été, p. 41-54.

Chant, J. F. (2004). « La contrefaçon au Canada », *Revue de la Banque du Canada*, été, p. 45-59.

Healy, P. (2002). *Billets de banque canadiens contrefaits*. Exposé accessible dans le site Web de la Banque, à l'adresse www.banqueducanada.ca/fr/billets/pdf/7_expose_patrick_healy.pdf.

International Bank Note Society (2007). *Bank Note of the Year for 2005*. Communiqué accessible à l'adresse www.ibns.it.

Lefebvre-Manthorp, M. (1988). « La conception et la production des billets de banque canadiens », *Revue de la Banque du Canada*, janvier, p. 3-12.

Ouvrages et articles cités (suite)

McGovern, S. (1995). « Tough Luck, Counterfeiters », *Montreal Gazette*, 2 juin.

Stuber, G. (1996). *The Electronic Purse: An Overview of Recent Developments and Policy Issues*, rapport technique n^o 74, Ottawa, Banque du Canada.

Taylor, V. (2006). « Tendances en matière de paiement de détail et résultats d'un sondage mené auprès du public », *Revue de la Banque du Canada*, printemps, p. 27-40.